



CHÂTENAY-MALABRY

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MAI 2016**

PROCÈS-VERBAL N°3

L'AN DEUX MIL SEIZE, le 12 mai à 19 H 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHÂTENAY-MALABRY légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Si vous en êtes d'accord, Monsieur Gilles DEBROSSE sera secrétaire de séance. Je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

(Monsieur Gilles DEBROSSE procède à l'appel nominal des élus et énonce les pouvoirs)

ORDRE DU JOUR

1 – FINANCES

- | | | |
|-----------------------|-----|--|
| M. SIFFREDI | 1.1 | Installation officielle de Madame Sylvie BOXBERGER épouse ESTEVEZ dans ses fonctions de Conseillère municipale. |
| M. SIFFREDI | 1.2 | Modification des représentants au sein des Commissions 1, 2, 3, 4,5 et 6. |
| M. CANAL | 1.3 | Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter les subventions aux taux le plus élevé possible pour la réhabilitation du Gymnase Masaryk auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) |
| M. MARTINERIE | 1.4 | Subvention complémentaire à l'association « Les villes du RER B Sud » |
| Mme PIQUET-DUCOURNEAU | 1.5 | Installation d'un système d'identification et d'antivol des documents par radiofréquence (RFID) destiné à la Médiathèque et à la Bibliothèque Louis-Aragon : demande de subvention de l'Etat pour la seconde tranche de travaux. |
| Mme PIQUET-DUCOURNEAU | 1.6 | Attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle au CAC le Rex pour le changement du revêtement des fauteuils. |

2 – PETITE ENFANCE

- Mme TSILIKAS 2.1 Approbation de la convention d'objectifs et de financement pour le Relais Assistantes Maternelles avec la Caisse d'Allocations Familiales allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019.

3 – URBANISME - TRAVAUX - LOGEMENT

- M. SEGAUD 3.1 ZAC des Friches et des Houssières : Approbation de la convention de participation au coût d'équipement de la zone avec le Crédit Agricole Immobilier
- M. SEGAUD 3.2 Approbation du transfert de gestion de la place du secteur Allende par le Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry
- M. SEGAUD 3.3 Renouvellement urbain de la Cité-Jardin de la Butte Rouge. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le protocole de préfiguration
- M. SEGAUD 3.4 Modalités et objectifs de la concertation pour l'opération de restructuration de la Cité-Jardin de la Butte Rouge

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Vous avez eu connaissance du procès-verbal de la séance du 11 février 2016. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je le mets donc aux voix.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 11 février 2016 :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Vous avez également eu connaissance du procès-verbal de la séance du 31 mars 2016. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je le mets donc aux voix.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 31 mars 2016 :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GÉNÉRALES

Installation officielle de Madame Sylvie BOXBERGER épouse ESTEVEZ dans ses fonctions de Conseillère Municipale.

Rapport présenté par Monsieur SIFFREDI, Maire, Premier Vice-Président du Conseil Départemental.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Paul RUBAUX, Conseiller Municipal, Madame Sylvie BOXBERGER, suivante sur la liste « Châtenay, c'est à vous » a donc acquis la qualité de Conseillère Municipale en application de l'article 270 du code électoral.

Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine a été informé par courrier dès réception de la démission de Monsieur RUBAUX.

De même, Madame Sylvie BOXBERGER a confirmé son entrée au Conseil Municipal par courrier en date du 14 avril 2016.

Il convient d'installer officiellement cette nouvelle élue au sein du Conseil Municipal et de prendre acte de la modification du tableau des élus de Châtenay-Malabry.

À cet égard, le nouveau Conseiller Municipal entrant au Conseil Municipal suite à une vacance de siège est inscrit au dernier rang du tableau, quelle que soit la liste dont il est issu.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Nous vous souhaitons, Madame, la bienvenue au sein de ce Conseil Municipal. Nous allons vous remettre votre insigne et votre carte d'élue. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Modification des représentants du Conseil Municipal au sein des Commissions 1, 2, 3, 4, 5,6.

Rapport présenté par Monsieur SIFFREDI, Maire, Premier Vice-Président du Conseil Départemental.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Paul RUBAUX, il est proposé que Madame Sylvie BOXBERGER lui succède au sein des Commissions n° 1 (Finances - Personnel Communal - Affaires Générales- Intercommunalité), n°2 (Affaires Scolaires Et Périscolaires- Petite Enfance – Sports- Jeunesse), n°3 (Affaires Sociales Et Solidarités – Seniors – Prévention Sante – Handicap – Contrat Urbain De Cohésion Sociale), n° 4 (Urbanisme Et Logement- Travaux – Environnement - Développement Numérique), n°5 (Culture - Vie Associative Et Animation - Relations Internationales – Tourisme) et n°6 (Développement Économique Et Emploi - Commerce Et Artisanat – Économie Sociale Et Solidaire).

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection de Madame BOXBERGER au sein de ces commissions.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Acceptez-vous de siéger dans toutes les Commissions, Madame ?

Madame Sylvie BOXBERGER, Conseillère Municipale :

Oui.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Très bien. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter les subventions aux taux le plus élevé possible pour la réhabilitation du Gymnase Masaryk auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Rapport présenté par Monsieur CANAL, Adjoint au Maire.

Par la note n° 2016-DES-01 en date du 22 janvier 2016, le Directeur du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) a fait connaître les modalités d'application de sa directive concernant le subventionnement des programmes de construction ou de rénovation d'équipements sportifs pour cette année.

Dans le cadre de l'enveloppe pour les équipements structurant au niveau local (23 Millions d'euros), sont éligibles les équipements cumulant les critères suivants :

- Être situé dans un territoire en Quartier Politique de la ville,
- Être une piscine, un équipement spécialisé destiné à la pratique en club (salle d'escrime, de gymnastique...) et les salles multisports aménagées pour une pratique fédérale,
- Être déficitaire (typologie proposée) dans son bassin de vie.

Les projets de « mise en accessibilité » des équipements existants en application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 ainsi que les demandes d'acquisition des matériels lourds, sont également éligibles dans toutes les communes (enveloppe de 2 millions d'Euros).

La ville souhaite réhabiliter le gymnase Thomas Masaryk afin de l'adapter pour la pratique du Volley-ball et le mettre aux normes d'accessibilité tous handicaps.

Cette réhabilitation entre dans le cadre de l'enveloppe pour les équipements structurants au niveau local. Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions possibles auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Les travaux envisagés permettraient, au-delà de la mise aux normes de l'équipement :

- De développer le club de volley-ball par une hausse du nombre d'adhérents,
- D'améliorer le niveau de pratique des équipes de volley-ball aux échelons régional et national,
- D'accentuer la participation du club à la cohésion sociale, notamment par un suivi poussé auprès des jeunes,
- De développer la pratique du futsal,
- D'améliorer les conditions de pratique du foot fauteuil.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la réhabilitation du Gymnase Masaryk auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui Madame BOXBERGER.

Madame Sylvie BOXBERGER, Conseillère Municipale :

Cette action n'a pas été présentée lors du Débat d'Orientation Budgétaire du Conseil Municipal du 11 février 2016 qui pourtant liste l'ensemble des investissements pluriannuels.

C'est une opération de réhabilitation qui va au-delà d'un simple entretien.

Quel est le budget prévisionnel de cette opération et quel est l'ordre de grandeur des subventions que la ville peut espérer obtenir ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Des enveloppes sont prévues dans le Débat d'Orientation Budgétaire et même dans le budget. Une enveloppe de 500 000 € était prévue entre autres pour de l'accessibilité PMR.

Nous avons reçu le courrier, indiquant que le CNDS pouvait subventionner, courant mars. Il ne vous a pas échappé que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu avant le mois de mars et que je ne pouvais pas anticiper sur ce que voulait faire ou non le CNDS.

Les dossiers devaient être envoyés fin avril au plus tard. Ce qui a été fait. Je tiens à m'excuser puisque les dossiers ont été envoyés avant même que nous délibérions. Je n'avais pas le choix car nous aurions été hors délai. Dernièrement, nous avons été confrontés au même cas lorsque l'État nous a fait savoir qu'il fallait faire des dossiers en 15 jours pour obtenir des subventions. Y-a-t-il d'autres questions ? Non. Je mets aux voix.

LÉS ÉLUS DU GROUPE « AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « AGIR AUTREMENT » ONT VOTÉ POUR

L'ÉLUE DU GROUPE « CHÂTENAY, C'EST À VOUS » S'EST ABSTENUE

FINANCES

Subvention complémentaire à l'Association « les villes du RER B Sud » (étude FNAUT).

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire.

Par délibération du 28 mai 2015, le Conseil Municipal a voté une participation de 1000 euros au profit de l'association « Les villes du RER B Sud ».

Cette somme devait participer au financement d'une étude technique à mener par la Fédération Nationale des Usagers des Transports (FNAUT).

Par courrier du 4 avril dernier, le Président de l'association « Les villes du RER B Sud » sollicite les villes concernées pour un complément de subvention au vu du coût final de l'étude.

Pour Châtenay-Malabry, il s'agit d'un montant complémentaire de 200 euros que le Conseil Municipal est invité à autoriser.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Afin d'améliorer la fréquence du RER B, des études ont été réalisées et ont conduit le STIF à ne pas réaliser les travaux en raison de leur importance et de leur coût. De mémoire, les travaux étaient estimés à 4 milliards d'euros.

Suite à cela, j'avais reçu la Fédération Nationale des Usagers des Transports (FNAUT) qui avait réalisé une pré-étude et estimé les coûts à des niveaux bien inférieurs.

En 2015, nous avons co-financé, à hauteur de 1 000 €, l'étude complète.

L'association nous demande de compléter notre contribution au financement de l'étude pour la finaliser. Comme précédemment, c'est en fonction du nombre d'habitants des villes membres que le montant est fixé. Pour Châtenay-Malabry, la participation est de 200 €.

La première délibération avait été votée à l'unanimité alors je ne pense pas que cela pose problème. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui Madame BOXBERGER.

Madame Sylvie BOXBERGER, Conseillère Municipale :

Il me semble que ce n'était pas à l'unanimité car notre groupe s'était abstenu. Quand le rapport de cette étude sera-t-il terminé et communiqué aux Conseillers Municipaux ? Est-ce qu'il existe une version intermédiaire de cette étude qui justifierai la demande de subvention complémentaire ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Beaucoup de travail a déjà été fait mais ce n'est pas terminé. Ce qui est préconisé est intéressant mais ce n'est pas le même projet que le STIF. Le coût des travaux représenterait 250 M€. Ce n'est pas rien, je le conçois, mais ce n'est pas la même échelle que 4 milliards d'euros.

Si cette étude est vraiment concrète, qu'elle peut améliorer la fluidité du RER B et soulager les citoyens qui rencontrent des problèmes d'utilisation récurrents, alors le rôle de tous les élus sera d'inciter le STIF à s'approprier le projet de la FNAUT.

Bien entendu nous aurons le résultat de l'étude étant donné que nous l'avons financée en partie. Je mets donc ce rapport aux voix. Monsieur MARTINERIE, trésorier de l'association, ne prend pas part aux voix.

LÉS ÉLUS DU GROUPE « AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « AGIR AUTREMENT » ONT VOTÉ POUR

L'ÉLUE DU GROUPE « CHÂTENAY, C'EST À VOUS » S'EST ABSTENUE

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Vous ne voulez pas financer les usagers ? Je pensais que vous étiez du côté des citoyens mais lorsqu'il s'agit de les aider, vous vous abstenez. Heureusement que nous sommes là. Je note votre abstention. On passe au rapport suivant.

FINANCES

Installation d'un système d'identification et d'antivol des documents par radiofréquence (RFID) destiné à la Médiathèque et à la Bibliothèque Louis-Aragon : demande de subvention de l'Etat pour la seconde tranche de travaux.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 28 mai 2015, a délibéré concernant le changement du système d'identification et d'antivol à la Médiathèque municipale et à la Bibliothèque Louis-Aragon. De même, il a autorisé Monsieur le Maire à lancer une mise en concurrence pour la mise en place du nouveau système et à demander une subvention auprès des services de l'Etat.

La société NEDAP, sélectionnée au terme de l'appel d'offres, a commencé sa prestation et la Direction Régionale des Affaires Culturelles a octroyé une subvention sur la première tranche des travaux, à hauteur de 3 850 €.

Il convient de délibérer désormais pour obtenir une subvention de l'Etat pour la deuxième tranche des travaux.

Les dépenses subventionnables pour cette deuxième tranche sont de 73 272 € HT et la subvention escomptée est de 25 645,20 €

Aussi je vous invite à autoriser Monsieur le Maire à solliciter une deuxième subvention auprès de la DRAC, au taux le plus élevé, pour cette opération.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Nous avons déjà délibéré pour cette opération. La délibération du 28 mai 2015 m'autorisait à solliciter une subvention auprès de la DRAC. Cette dernière nous a fait savoir qu'il fallait une nouvelle délibération pour la seconde tranche de travaux.

Notre projet n'a pas changé et se poursuit mais, afin de satisfaire la DRAC, nous délibérons donc pour la seconde tranche de travaux. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui Madame BOXBERGER.

Madame Sylvie BOXBERGER, Conseillère Municipale :

Un calendrier prévisionnel avait été communiqué lors de la séance du 28 mai 2015, qui stipulait qu'à fin mai 2016 il était prévu la mise en service du prêt automatisé, ce calendrier ne semble pas avoir été respecté, pourquoi ? Quel sera le coût total pour la ville lorsque ce projet sera totalement terminé ? Est-ce qu'il y aura une troisième étape ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Le coût total est définitif puisque les marchés sont passés. À ma connaissance, il n'y a pas de retard sur ce projet. Nous sommes tout à fait dans les délais puisqu'il était prévu que l'encodage de collections, estimé à 60 000 documents, soit mis en œuvre entre avril et juin 2016. C'est donc en cours.

Madame Sylvie BOXBERGER, Conseillère Municipale :

Je parlais du calendrier prévisionnel qui avait été communiqué lors de la séance du 28 mai 2015.

Il était prévu, dans le compte-rendu du 28 mai 2015, la commande et l'installation du matériel complémentaire entre janvier et mars 2016 et la fin du double-équipement ainsi que la mise en service du prêt automatisé en mai 2016.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Vous auriez pu poser votre question en Commission mais à votre décharge vous ne pouviez pas y être puisque vous n'étiez pas encore membre installé. Nous allons donc demander des précisions à la Directrice de la Médiathèque. Pourtant, d'après elle, nous sommes dans les délais. Je mets aux voix.

LÉS ÉLUS DU GROUPE « AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « AGIR AUTREMENT » ONT VOTÉ POUR

L'ÉLUE DU GROUPE « CHÂTENAY, C'EST À VOUS » S'EST ABSTENUE

FINANCES

Attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle au Centre d'Action Cinématographique LE REX pour le changement de revêtement des fauteuils.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Adjoint au Maire.

Dix ans se sont écoulés depuis l'ouverture du cinéma le REX rénové.

Au vu de l'usure du revêtement des fauteuils (déchirures, tâches...), il convient de le changer dans les deux salles.

Les entrées au cinéma génèrent des droits à subvention par le Centre National Cinématographique. Néanmoins la ville, qui est propriétaire, doit prendre à sa charge une dépense minimale de 10 % du coût hors taxes de l'opération envisagée.

La dépense est estimée à 42 476,72 € TTC et le reste à charge pour la ville sera donc de 4250€ puisque les droits à subvention permettent largement le financement par le CNC des 90% restants.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à :

- Déléguer à l'association CAC le REX la gestion du compte de soutien à l'exploitant (droits à subvention CNC).
- À verser à l'association une subvention exceptionnelle d'investissement de 4250€ correspondant au reste à charge pour la collectivité.

Il est rappelé que, le 29 mars 2012, le Conseil Municipal s'était prononcé sur un dispositif similaire visant à remplacer le projecteur numérique de la salle 1.

L'inscription de la subvention sera faite à l'occasion d'une prochaine décision modificative au budget.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

On passe au rapport suivant avec Madame TSILIKAS.

PETITE - ENFANCE

Approbation de la convention d'objectifs et de financement pour le Relais Assistantes Maternelles avec la Caisse d'Allocations Familiales allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019. Autorisation donnée à Monsieur le Maire à la signer.

Rapport présenté par Madame TSILIKAS, Adjointe au Maire.

Le Relais Assistantes Maternelles a été créé en 1999.

La convention proposée reprend les modalités conventionnelles précédentes pour les 4 années à venir.

Elle nous a permis en 2015 de recevoir 24 078 €.

Au titre de la convention, la CAF versera une subvention basée sur le coût de fonctionnement de l'équipement, dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la CAF.

À ce jour, le plafond fixé limite la subvention à 24 078 €.

Je vous demande d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui Madame BOXBERGER.

Madame Sylvie BOXBERGER, Conseillère Municipale :

Est-il possible d'avoir le bilan des actions réalisées dans le cadre de la convention précédente ? Qu'en est-il concernant le projet d'investissement de création d'un RAM/RAP qui a été cité lors du Conseil Municipal du 31 mars 2016 dans le cadre d'un accord avec le département pour un montant de 413 918 € ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Nous nous sommes engagés à créer un RAM/RAP. Il faut, néanmoins, trouver un autre lieu étant donné que le lieu existant est trop petit pour accueillir les relais. Nous avons pour habitude de mettre en œuvre nos engagements. Nous sommes, donc, en cours de négociation afin d'acquérir les locaux.

Nous l'avons intégré dans le contrat qui nous lie avec le Département pour obtenir les subventions et mettre en œuvre ce RAM/RAP.

En ce qui concerne le bilan d'activité du RAM, Madame TSILIKAS se fera un plaisir de vous indiquer cela en Commission. Je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

On passe au rapport suivant.

URBANISME - TRAVAUX

ZAC des Friches et des Houssières : Approbation de la convention de participation au coût d'équipement de la zone, avec le Crédit Agricole Immobilier.

Rapport présenté par Monsieur SEGAUD, Adjoint au Maire.

Le Crédit Agricole Immobilier a déposé un permis de construire sur un terrain situé dans la ZAC des Friches et des Houssières, à l'angle des rues Jean Jaurès et Chateaubriand.

Dans la mesure où ce terrain n'a pas fait l'objet d'une cession consentie par l'aménageur, la demande de permis de construire doit comporter une convention précisant les conditions de participation du constructeur au coût d'équipement de la ZAC (L 311-4 du Code de l'Urbanisme).

Cette convention a été précédemment approuvée par le Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry lors du Conseil Syndical du 14 mars 2016. Le Syndicat Mixte, concédant, touchera la recette correspondante, soit une somme provisionnelle de 30 000 € (2 500 m² x 12 €).

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui Madame DELAUNE et ensuite Madame BOXBERGER.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Merci, bonsoir. Même si, 30 ans auparavant, l'intention de nos prédécesseurs était de densifier ce terrain, objet de la présente délibération, nous estimons que ce n'est certainement pas là qu'il faut le faire. Ce carrefour est absolument charmant et est l'entrée de la Vallée-aux-Loups. Il faut qu'il conserve son cachet et son caractère champêtre. Nous voterons, donc, contre cette délibération.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Vous avez dit de façon très honnête que c'est la majorité de l'époque, que vous représentez aujourd'hui dans l'opposition, qui a établi ce règlement. Il aurait fallu que vos collègues pensent la même chose que vous. Je vous rassure, le carrefour sera préservé. La partie qui va être construite est celle qui est accolée au grand immeuble. Les deux pavillons situés à l'angle demeureront. C'est la partie de terrain restante qui sera utilisée.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Dans la mesure où il n'y avait pas de plan en Commission, il était très difficile ...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Vous connaissez les règles d'Urbanisme. Tant que le Permis de Construire n'est pas délivré, il n'est pas communicable. À ce jour, il n'est pas délivré mais je vous donne tout de même l'information. Madame BOXBERGER.

Madame Sylvie BOXBERGER, Conseillère Municipale :

Nous avons quelques remarques concernant cette zone et plus particulièrement la rue Jean Jaurès qui, sur la longueur des 2 parcelles concernées par ce projet, ne possède pas de trottoir.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Justement il y en aura un.

Madame Sylvie BOXBERGER, Conseillère Municipale :

Oui c'était ma remarque ! Parce que, effectivement, le cheminement piétons à cet endroit reste très dangereux voire impossible.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

C'est exact.

Madame Sylvie BOXBERGER, Conseillère Municipale :

La question que nous voulions poser est la suivante : est-il envisagé l'aménagement d'un trottoir ou un aménagement plus conséquent avec une contre allée comme les immeubles dont vous avez parlé il y a quelques minutes ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

En raison de la surface du terrain, la contre-allée avec du stationnement, comme l'immeuble un peu au-dessus, n'est pas possible. Cependant nous avons imposé un trottoir assez large. Je mets aux voix.

***LÉS ÉLUS DU GROUPE « AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE »
ONT VOTÉ POUR***

LES ÉLUS DU GROUPE « AGIR AUTREMENT » ONT VOTÉ CONTRE

L'ÉLUE DU GROUPE « CHÂTENAY, C'EST À VOUS » S'EST ABSTENUE

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

On passe au rapport suivant toujours avec Monsieur SEGAUD.

URBANISME - TRAVAUX

Approbation du transfert de gestion de la place du secteur Allende par le Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry.

Rapport présenté par Monsieur SEGAUD, Adjoint au Maire.

L'opération de renouvellement du secteur Allende, à l'angle des Avenues Jean-Baptiste Clément et de la Division Leclerc, comporte la réalisation de plusieurs espaces publics :

- La rue de l'Égalité redressée, livrée en 2014
- Et une nouvelle place publique étagée et arborée devant l'immeuble de bureaux livré par Bouygues Immobilier

Les ouvrages suivants ont été remis le 4 mai 2016 par la SEM 92 au Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry :

- La place
- L'éclairage public / signalisation tricolore
- L'assainissement
- La fontainerie
- Les espaces publics paysagers
- Le mobilier urbain
- L'eau - défense incendie

- L'électricité MT / BT
- La desserte Télécom

Le prix de revient de cet équipement public s'élève à 4 236 079 € hors taxes, et le montant de la TVA ayant grevé ce prix est de 847 215,85 €.

La législation fiscale permet à la collectivité concédante de bénéficier du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour le montant des participations grevées de la TVA affectées au financement des équipements publics remis.

Aussi, il est convenu avec le Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry de lui laisser la propriété de la place pendant environ 24 mois, le temps pour lui de récupérer la TVA en question.

Une convention de gestion à intervenir entre la ville et le Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry règlera les aspects liés à l'entretien de la place. La ville récupère ainsi l'ensemble des ouvrages, à l'exception des réseaux d'assainissement et de défense-incendie, qui seront remis au Territoire Vallée Sud-Grand Paris.

À compter de la signature de la convention, la ville de Châtenay-Malabry assumera de la même manière que si elle était propriétaire la responsabilité, la garde, les risques, l'entretien ainsi que les coûts de fonctionnement et d'investissement remis.

La convention est conclue à titre gracieux. Une fois la TVA récupérée par le Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry, la place deviendra propriété de la ville et sera incorporée dans son domaine public.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document annexé.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui Madame BOXBERGER.

Madame Sylvie BOXBERGER, Conseillère Municipale :

Quels seront les coûts de fonctionnement de cette nouvelle place publique ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Nous avons un marché pour l'entretien des fontaines. Je n'ai pas le montant exact en tête. Comme pour le reste de la ville, les Services Techniques procéderont à l'entretien des espaces verts et au nettoyage. Cela ne coûtera pas plus cher. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

On passe au rapport suivant avec Monsieur SEGAUD. Si vous en êtes d'accord, les interventions des deux prochains dossiers pourraient se faire en même temps puisqu'ils portent sur le même sujet. Il s'agit de la Cité-Jardin avec le contrat de préfiguration et, ensuite, les modalités de la concertation. Monsieur SEGAUD, vous avez la parole.

URBANISME - TRAVAUX

Renouvellement urbain de la Cité-Jardin de la Butte Rouge. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le protocole de préfiguration.

Rapport présenté par Monsieur SEGAUD, Adjoint au Maire.

Conformément à la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et au décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'État a mis en place deux dispositifs partenariaux destinés à encadrer l'action publique sur les quartiers en difficulté pour la période 2015-2020 :

- Le contrat de ville concerne les territoires considérés comme prioritaires. Il définit le cadre d'intervention des différents partenaires et les actions prévues afin de répondre à l'ensemble des enjeux. La loi prévoit que le contrat de ville est porté par l'intercommunalité. Les Hauts-de-Seine avaient retenu la forme d'un contrat-cadre intercommunal mettant en cohérence des conventions territorialisées par commune. Il est enrichi au fur et à mesure et lui sont annexées diverses conventions d'application à l'échelle des communes concernées, ainsi que des conventions thématiques.
- Le protocole de préfiguration signé dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Il concerne spécifiquement le quartier de la Cité-Jardin de la Butte Rouge retenu parmi les quartiers prioritaires d'intérêt régional.

I – CONTEXTE

En vue de conclure une convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), d'ici l'année 2017, un protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier de la Cité-Jardin de la Butte Rouge doit être annexé au contrat de ville du Territoire Vallée-Sud-Grand Paris.

Ce document permet d'établir un cadre entre les différents partenaires. La ville de Châtenay-Malabry, Maître d'Ouvrage du protocole en collaboration avec le Territoire, a décidé de s'inscrire pleinement dans cette démarche car elle s'inscrit dans la dynamique du projet global de territoire. Sa déclinaison doit être co-construite avec des acteurs locaux.

Le protocole de renouvellement urbain a pour objet de définir pour les 10/15 ans à venir les ambitions de la collectivité et du projet urbain en lien avec les piliers qui fondent la politique de la ville (la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique). Il détermine également les actions qui contribueront concrètement à transformer le quartier. Toute action sur le Territoire Vallée Sud – Grand Paris doit trouver sa cohérence avec le contrat de ville.

II – ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC

Le constat, aujourd'hui partagé par les acteurs, est que la Cité-Jardin de la Butte Rouge bénéficie de nombreux atouts mais souffre de nombreux dysfonctionnements d'usage et de confort ou urbains et sociaux qui nuisent à son image :

- Un isolement géographique,
- Des inadaptations d'usage : le non-respect des normes actuelles de confort, d'habitabilité, de performance énergétique, d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite...,
- Une gestion difficile et conflictuelle des espaces extérieurs : le stationnement, les espaces collectifs...,
- Une attractivité résidentielle déclinante : des logements de typologies inadaptées (des tailles de logements inférieures aux standards) qui tendent progressivement vers une obsolescence de tout ou partie du patrimoine,
- Un enclavement physique et fonctionnel résultant du schéma viaire et de l'implantation confinée « hors la ville » de certains équipements de rayonnement communal comme ses deux collèges. Cet enclavement renforce le caractère insulaire de ce quartier.
- Une concentration de ménages fragiles,
- L'impossibilité d'engager un parcours résidentiel dans un cadre densifié.

Pour concrétiser cette ambition, il convient de relever les enjeux suivants :

- S'appuyer sur le réel potentiel de développement du quartier,
- Mieux ancrer le quartier à la ville pour attirer de nouvelles populations, de nouveaux habitants et de nouveaux usagers,
- Rendre le quartier désirable en dépassant l'échelle de la proximité, tant pour les commerces que pour les équipements et les services,
- Rénover l'offre de logements pour en améliorer la qualité,
- Adapter les espaces publics aux usagers de la vie moderne en engageant une requalification pour donner toute leur place à l'ensemble des usagers et renouveler l'image du quartier,
- Donner aux espaces verts de véritables qualités d'usages, permettant une diversité d'activités (loisirs, détente, sport), pour en faire des lieux de convivialité et de rencontre.

III – PRINCIPAUX ENJEUX AUXQUELS LE PROJET URBAIN DOIT REPENDRE

- Engager un processus de valorisation progressive pour une mixité sociale et fonctionnelle :
 - exploiter le potentiel de la conception d'origine,
 - aborder le développement durable par une approche pragmatique, respectueuse de l'environnement et socialement soutenable,
 - rompre l'enclavement physique et fonctionnel,
- Améliorer et adapter le patrimoine au plan technique et répondre aux engagements de Hauts-de-Seine Habitat au regard du Grenelle de l'Environnement :
 - améliorer les performances techniques des bâtiments : les bâtiments sont en grande majorité classés D pour les consommations énergétiques primaires et E pour les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le refroidissement,
 - résorber les problèmes hygrothermiques,
 - supprimer la présence de plomb et d'amiante dans les parties communes,
 - améliorer les structures (dégradations des maçonneries, corrosion des aciers, moisissure toiture...) et la sécurité incendie (isolement au feu des escaliers, désenfumage, contrôle électrique...),
 - améliorer les performances acoustiques au sein des logements,
 - engager une réflexion sur la mise en accessibilité.
- Connecter le quartier à la ville
 - conforter les modes doux,
 - gérer le stationnement,
 - tisser des liens entre le quartier et son environnement pour favoriser les déplacements vers le quartier et vers les pôles de centralité,
 - aller vers une gestion apaisée du site.

- Redynamiser le quartier en recalibrant l'offre commerciale et de service
 - cibler les polarités à activer,
 - organiser la réaffectation des locaux vacants,
 - introduire une mixité fonctionnelle,
- Diversifier les logements et améliorer la mixité sociale
 - organiser une stratégie pour progressivement activer une attractivité résidentielle,
 - apporter en complément de l'offre existante une nouvelle offre d'habitat privé pour rééquilibrer la répartition social/privé et favoriser la mixité sociale.
- Requalifier les espaces extérieurs
 - réorganiser les espaces extérieurs pour en améliorer la qualité en termes d'usage, de confort et de sécurité,
 - requalifier, relier et mettre en valeur des espaces publics fédérateurs,
 - encourager l'appropriation des franges de la forêt de Verrières permettant de mettre en valeur le patrimoine paysager.

IV – ELEMENTS FINANCIERS

À ce stade, le protocole ne définit que le coût des études préalables et de l'ingénierie à mettre en œuvre en vue d'établir la convention de renouvellement urbain de la Cité-Jardin de la Butte Rouge. L'ensemble est évalué à 692 900 € HT. La ville de Châtenay-Malabry et Hauts-de-Seine Habitat en seront les Maîtres d'Ouvrage des études.

L'ANRU doit participer au financement des études et de l'ingénierie mise en place, à hauteur de 123 910,50 € HT.

Les études à engager dans le cadre de ce protocole sont :

- Élaboration du plan guide de l'étude urbaine,
- AMO concertation,
- Élaboration d'une maquette 3 D,
- Etudes des énergies renouvelables potentielles,
- Développement économique et besoin immobilier avec volet Économie Sociale et Solidaire,
- Étude des modalités techniques de réhabilitation de bâtiments contraints.

V - INGENIERIE

Afin de conduire le pilotage stratégique et opérationnel du projet de rénovation urbaine, le porteur de projet désignera un directeur pour la ville et un directeur pour Hauts-de-Seine Habitat dont la mission sera de piloter et d'assurer conjointement la conduite du projet.

VI - ÉCHEANCIER

Le protocole NPNRU sera annexé au contrat de ville du Territoire Vallée Sud – Grand Paris. Il préfigure la convention de renouvellement urbain, qu'il est prévu de signer au plus tard mi 2018. Les études seront menées tout au long de l'année 2016 par la ville et Hauts-de-Seine Habitat notamment sur les plans techniques et financiers.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de protocole de préfiguration, joint en annexe de la délibération et qui sera annexé au contrat de ville du Territoire Vallée Sud – Grand Paris,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce protocole, et tous les documents y afférent, avec l'ANRU et les partenaires concernés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'État et de l'ANRU toute subvention concernant le NPNRU de la Cité-Jardin de la Butte Rouge.

URBANISME - TRAVAUX

Modalités et objectifs de la concertation pour l'opération de restructuration de la Cité-Jardin de la Butte Rouge.

Rapport présenté par Monsieur SEGAUD, Adjoint au Maire.

Hauts-de-Seine Habitat, propriétaire de la Cité-Jardin de la Butte Rouge, ensemble de 3 800 logements fait le constat de la lente dégradation des conditions de vie de ses locataires et de son patrimoine bâti, malgré un entretien permanent et coûteux.

Logements petits, humides et mal isolés, problèmes de stationnement, mauvaise accessibilité aux PMR, loyers de type PLA sur près de 100 % des logements, fermeture des commerces, enclavement du quartier, sont autant de problématiques à résoudre. Pourtant, la Cité-Jardin est exemplaire à bien des égards : plan masse général, composition paysagère, détails architecturaux, forment une base solide pour aboutir à un projet de renouvellement urbain de grande qualité.

La ville et le Territoire Vallée Sud – Grand Paris souhaite accompagner Hauts-de-Seine Habitat dans cette démarche par le biais d'un contrat de ville et d'un protocole ANRU.

L'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme prévoit que les projets de renouvellement urbain et les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie font l'objet d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les modalités de la concertation doivent permettre, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées (article L 103-4 du Code de l'Urbanisme).

Les objectifs poursuivis par cette opération sont :

- D'engager un processus de valorisation progressive pour une mixité urbaine, sociale et fonctionnelle,
- D'avoir une approche pragmatique du développement durable, respectueuse de l'environnement et socialement soutenable,
- D'améliorer et adapter le patrimoine au plan technique et répondre aux engagements de Hauts de Seine Habitat au regard du Grenelle de l'environnement,
- De connecter le quartier à la ville,
- De créer un lieu de développement économique au service du quartier,
- De diversifier l'offre de logements,
- De requalifier les espaces extérieurs.

Aussi, la ville organisera avec Hauts-de-Seine Habitat, sur une durée prévisionnelle de 18 mois, une concertation selon les modalités suivantes :

- Des articles dans le magazine municipal et sur le site Internet de la ville et de Hauts-de-Seine Habitat,
- Une adresse mail dédiée pour poser des questions, faire des propositions...
- L'envoi d'un questionnaire à destination de la population de la Cité-Jardin,
- Une ou des réunions publiques,
- Un ou des ateliers, avec rédaction d'une charte d'orientation,
- La création d'un journal d'information périodique sur le projet,
- L'ouverture d'une Maison du Projet,
- L'organisation d'un forum,

- La création d'une maquette,
- La création d'un Conseil Citoyen de la Cité-Jardin,
- L'association d'un comité d'experts.

Il vous est demandé de valider les objectifs et les modalités de la concertation.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui Madame BOXBERGER et ensuite Madame DELAUNE.

Madame Sylvie BOXBERGER, Conseillère Municipale :

On découvre lors de ce Conseil Municipal un dossier déjà bien avancé sur la réhabilitation de la butte qui concerne tout de même 3 900 logements. Le rapport remis ressemble à une thèse d'urbaniste auquel il manque le principal : le devenir des habitants.

En effet, la butte est occupée et la réhabilitation passera forcément par des déplacements des habitants.

Mais qu'en sera-t-il réellement ? Quel est l'espoir pour un locataire de pouvoir après réhabilitation habiter un logement totalement rénové ? Faible, d'après les informations communiquées dans ce rapport page 10 et 22 où il est constaté une concentration de ménages fragiles avec 41,5% de ménages monoparentaux et avec un objectif de remplacer 99% de logements PLAI par seulement 33% de logements sociaux.

Avez-vous estimé, avec le recensement effectué, combien de ménages pourront s'offrir un logement neuf ou rénové en fonction des taux de mixité que vous avez retenus ?

Avez-vous prévu d'annoncer lors des réunions d'information que tous les occupants actuels ne pourront après cette réhabilitation continuer à habiter la butte ?

Certes une partie faible de la population actuelle pourra prétendre aux logements en accession ou aux logements intermédiaires, et c'est tant mieux mais qu'en sera-t-il pour les autres ? Il ne leur sera même pas possible de rester dans la ville.

Pourquoi avoir choisi et imposé cette mixité de 34% en accession, 33% en logements locatifs intermédiaires et 33% logements locatifs sociaux en sachant que ce choix arbitraire allait forcément laisser de côté une grosse partie de la population ?

Qu'il faille rénover la Butte et offrir pour toute population un logement décent est un objectif sain. Toutefois lors de cette réhabilitation, la population doit pouvoir rester si elle le désire. Pourquoi ne pas retenir un autre critère de répartition qui permette de la mixité tout en étant plus en adéquation avec les possibilités des occupants actuels ? Par exemple 20% en accession, 20% en locatifs intermédiaires et 60% en locatifs sociaux !

Pour ces raisons, nous ne pouvons soutenir ce projet.

Concernant la deuxième délibération, vous souhaitez mettre en place un Conseil Citoyen mais nous constatons que la prise en compte des ateliers, forum, Conseil Citoyen... n'a pas été intégrée dans la planification prévisionnelle de la phase de préfiguration. Pourtant, il est prévu par exemple la rédaction d'une charte d'orientation qui peut remettre en cause des choix déjà établis. Nous ne comprenons pas comment seront pris en compte les résultats des actions de cette concertation.

Enfin, nous avons noté dans le protocole de préfiguration, page 32, le fonctionnement proposé pour le Conseil Citoyen. La formule proposée ne sera pas représentative de la population et doit absolument être indépendante de tout élu, des règles précises doivent être définies. De plus, le protocole indique la présence au conseil citoyen d'une douzaine d'acteurs, dont les habitants, ce qui laisse une faible représentation aux citoyens.

Nous avons au sein du groupe, "Chatenay C'est à Vous", Jacques TESTART, un expert, qui est intervenu dans le cadre de nombreux projets nationaux sur la mise en place de tels outils.

Voici une synthèse de ses recommandations :

- Sélection de citoyens par tirage au sort parmi les habitants,
- Explications du fonctionnement d'un conseil citoyens et sur le projet de réhabilitation à ces personnes,
- Ensuite, chaque personne accepte ou non de participer,
- Puis création du Conseil Citoyen avec les volontaires,
- Enfin soumission au vote de la population des travaux de ce conseil avec la condition que toutes les idées contradictoires (même minoritaires) soient exposées au vote, assorties d'explications produites par les acteurs eux-mêmes.

L'objectif de la mise en place d'une concertation est de réellement donner une part importante des décisions aux citoyens en les aidant à se réunir, à comprendre et à débattre.

En effet, il nous semble incontournable de mettre en place de tels outils qui sont des apports précieux pour une population qui doute aujourd'hui de la compétence des politiques à comprendre leurs problèmes quotidiens. Ces outils ne peuvent être efficaces que si les décideurs sont prêts à entendre et à écouter les Conseils Citoyens et de toutes autres actions de concertation.

En fait la mise en place de ces outils auraient dû être faite en amont dans ce projet c'est-à-dire bien avant la phase de préfiguration mais pour cela il faut accepter que des personnes candidates soient aptes à délibérer sur des sujets complexes et proposent des solutions pertinentes souvent ignorées par les spécialistes, et rarement entendues des instances politiques.

Nous voterons contre car le projet présenté multiplie les acteurs désignés et confond participation réelle avec information unilatérale.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Si vous le permettez, Madame DELAUNE, je vais répondre à Madame BOXBERGER. Cela évitera peut-être des redites.

Aujourd'hui, il n'y a pas de projets de rénovation, Madame, nous n'en sommes qu'à la préfiguration. Les textes prévoient la signature du document d'ici deux ans. Ces deux ans vont servir à lancer toutes les études y compris la création d'une MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine Sociale) pour mener des enquêtes sociales, mettre en avant les problématiques qui pourraient se poser, connaître la composition des familles, les ressources, etc.

Il n'y aura pas de problèmes de relogement dans la mesure où, sur les 3 800 logements de la Cité-Jardin, le taux de vacance annuel est de l'ordre de 200. Sur les 6 551 logements sociaux à Châtenay-Malabry, la part de PLA représente plus ou moins 80%. Hormis les Mouillebœufs, les Vaux Germain et la Briaude qui sont assimilés PLS, et une partie du Loup Pendu en ILN, ce n'est que du PLA.

Le parcours résidentiel est difficile. Sans parler de secteur privé, vous voyez bien la proportion de PLA par rapport à du PLUS ou du PLS. Si vous dépassez les plafonds de ressources pour accéder au PLA il n'y a presque plus rien en terme de logement social pour se loger. Le fait de mieux répartir, contrairement à ce que vous dites, va permettre non seulement aux habitants de rester mais à d'autres de venir pour qu'il y ait une véritable mixité.

L'État ne cesse de mettre des contraintes. Lors des Commissions, leurs représentants refusent les demandes des locataires de la Butte Rouge qui souhaitent déménager et rester dans le même quartier si leurs revenus dépassent les plafonds. Comme ces plafonds de ressources, en terme de PLA et de montants de loyer de la Cité-Jardin, sont très bas, il arrive que les plafonds soient dépassés lorsque les couples sont actifs.

C'est d'autant plus vrai que l'État nous a retiré du quartier prioritaire une grande partie de la Butte Rouge. J'avais obtenu une dérogation auprès du Préfet pour que l'on puisse dépasser de 30 à 40% les plafonds de ressources et pour qu'il y ait, par les ressources et non par le bâti, de la mixité. Aujourd'hui, sur toute la moitié ou presque de la Cité-Jardin, nous n'avons plus cela.

Avec les nouveaux contrats de ville qui ont redéfini les quartiers prioritaires, l'État nous a retiré un grand tiers de la Cité-Jardin. Il n'y a plus de dérogations possibles. Si les gens dépassent les plafonds de ressources, ils ne peuvent plus avoir de logements. Habiter dans un logement social n'est pas une rente. Cela doit servir de tremplin. Il doit y avoir un parcours résidentiel. Le logement social n'est pas attribué à vie. Je souhaite que tous les Français gagnent mieux leur vie. Vous n'allez pas payer à vie un loyer de 300 ou 400 € alors que vous gagnez plus. Il faut laisser la place à ceux qui en ont vraiment besoin.

La rénovation de ces 3 800 logements ne va pas se faire en un an ! Il y aura aussi entre 20 et 25% de logements sociaux dans le quartier de Centrale. Je veux que la mixité soit harmonieusement répartie dans tous les quartiers. Elle existe d'ailleurs dans tous les quartiers de la ville sauf dans la Butte Rouge. Il ne s'agit pas de concentrer dans un endroit les PLA, dans un autre les PLS et dans un autre le privé.

Il faut être réaliste : la Cité-Jardin était un fleuron et ça l'est encore. Nous ne sommes plus dans les années 40 mais en 2016. Il faut une Cité-Jardin du 21^{ème} siècle. À l'époque, le développement durable avait été mis en avant. Une partie des ordures ménagères étaient aspirées par des tuyaux et l'usine d'incinération chauffait l'eau de la piscine.

Cela a disparu au fil des ans. Aujourd'hui, dans les nouveaux éco-quartiers, comme à Issy-les-Moulineaux, les tuyaux qui aspirent ont été remis. Cela sert d'exemple. Nous étions en avance sur de nombreux domaines, notamment les espaces verts et les jardins. Même à ce niveau-là nous ne le sommes plus. Beaucoup de choses sont à revoir. La place Simiand était en eau et depuis c'est une dalle de béton.

Il y a aussi le stationnement puisqu'en 36-40 il n'y avait pas de voitures. Maintenant, il y a un conflit entre les piétons et les automobilistes. Les voitures se garent sur le trottoir parce qu'il n'y a pas assez de stationnement. Si vous avez lu le rapport il faudrait environ 0,80 place par appartement. Actuellement il y en a 0,3 !

Les premiers arrivants étaient ceux qui habitaient en grande partie à Paris dans les chambres de bonnes. L'eau et les toilettes étaient au fond du couloir. C'était, pour la plupart, des familles nombreuses. Bien entendu c'était un plus lorsqu'ils sont arrivés dans la Cité-Jardin. Mais en 2016, les familles ne veulent plus habiter dans des 2 pièces avec deux ou trois enfants. La typologie des logements du quartier est pratiquement limitée à 2 et 3 pièces. Il y a, donc, aussi un problème de taille de logements.

Malgré la réhabilitation des années 90, les immeubles sont très humides. Il suffit de rencontrer les locataires pour comprendre que c'est un problème général. Les locataires dépensent un prix exorbitant en énergie.

Il n'y a pas d'accessibilité PMR. La loi prévoit pour tout immeuble neuf cette accessibilité. Les personnes à mobilité réduite ne sont pas uniquement les personnes souffrant d'un handicap, ce sont aussi les personnes âgées. La population est vieillissante. Il n'y a pas d'ascenseurs, mis à part quelques-uns à la Demi-Lune. Et encore, ils s'arrêtent entre les étages !

Je peux multiplier les exemples. Il est important d'agir désormais. La Cité-Jardin a une histoire. Il ne s'agit pas de refaire les âneries des années 60 avec des tours et des barres d'immeubles. Notre Cité-Jardin à l'avantage, par rapport à la Seine-Saint-Denis ou autre, d'être faite de petits immeubles avec des espaces verts. C'est agréable à vivre. Il faut bien entendu garder cela.

Vous dites que la répartition de logements proposés ne va pas modifier les équilibres. Cela va être un enjeu, notamment lors des négociations avec l'État par rapport à la densification si nous voulons garder de petits immeubles, voire les élever d'un étage. Garder le même nombre de logements PLA et introduire de la mixité aboutit à densifier le quartier. Madame, vous proposez deux fois 20% de logements non sociaux. Soit 40% de 3 800 logements. Cela fait 1 500 logements supplémentaires. Vous voulez des tours et des barres ? Pas moi ! Je veux garder le cachet de la Cité-Jardin. Il y aura donc une négociation avec l'État.

Concernant la concertation, c'est l'État qui nous impose les Conseils de Citoyens. Nous avons même ajouté des choses qui ne sont pas des obligations légales, comme le Comité d'experts par exemple. L'État nous a félicités pour cela. Nous allons travailler en collaboration avec un des architectes de la Cité-Jardin mais aussi avec l'architecte des Bâtiments de France et des Philosophes de l'Urbanisme. Il faut surtout associer les châtenaisiens. Monsieur SEGAUD l'a dit, il y aura la Maison du projet, des articles dans le bulletin municipal, des réunions...

Les premiers concernés sont quand même ceux qui y habitent. Ce sont eux que l'on va concerter dans un premier temps. Ce qui n'empêchera pas d'avoir aussi les avis de gens qui n'y habitent pas.

Voilà ce que je peux vous répondre ce soir. Vous savez, nous allons en parler pendant des années. Nous n'en sommes qu'au début du processus. Si, d'après vous le dossier est avancé, c'est parce qu'il y a des règles fixées par l'État que l'on doit respecter. Il faut que dans le contrat de préfiguration, un certain nombre de choses aient été réalisées comme les diagnostics relatifs à l'isolation thermique, phonique, le plomb ou encore l'amiante. L'ANRU doit connaître le projet.

Il y a aussi un volet qui doit être développé : le développement économique. À l'époque il n'y avait pas simplement de la mixité mais de la vie, du commerce, et des équipements. Des équipements il y en a. L'école Suzanne Buisson et le centre sportif Vinci font partie des plus beaux équipements de la ville. Mais en terme d'activité et de commerce il n'y a plus rien. Il faut réfléchir comment, à travers ce grand projet ANRU, nous pouvons relancer ces activités dans ce secteur.

La Butte Rouge est très vaste. Alors, il faut aussi se poser la question des mobilités. Il existe le Paladin mais c'est nous qui le payons sinon il n'y aurait même pas de transports dans la Butte Rouge. L'arrivée du Tram ne va être que bénéfique mais est-ce qu'il peut y avoir d'autres mobilités ? Il y a quatre accès par de petites voies. Pourquoi ne pas en ouvrir davantage ? Nous sommes fiers de la Butte Rouge et il ne faut pas la confiner et la laisser à l'écart. Elle fera partie intégrante de la ville.

Aujourd'hui ont eu lieu les Assises du Développement Durable, vous auriez pu les uns et les autres y assister. Vous auriez appris beaucoup de choses sur la ville et en particulier sur le devenir de la Cité-Jardin. Des philosophes d'urbanisme étaient présents et ont abordé un certain nombre de choses.

Madame DELAUNE, vous avez la parole.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Notre groupe est très attaché à la Cité-Jardin de la Butte Rouge, son architecture, son urbanisme, ses jardins et espaces verts mais aussi ses habitants. Raison pour laquelle...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Moi aussi, vous savez. D'ailleurs, d'après les résultats, je vois que nous sommes attachés les uns aux autres.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Raison pour laquelle nous n'avons jamais défendu la mise sous cloche de ce quartier. Bien au contraire, nous avons souvent insisté sur la nécessité de sa rénovation pour que nos concitoyens vivent mieux dans leur quartier et leur logement.

Dans ce dossier majeur, qui est le renouvellement urbain de la Cité-Jardin, dossier majeur pour l'ensemble de notre ville et pas seulement pour ses seuls habitants, nous n'aurons pas une posture conservatrice.

Les constats faits dans le dossier joint sont une réalité. Et l'un des premiers de ces constats est que le quartier a perdu de son attractivité. Les vacances des locaux commerciaux renforcent l'isolement du quartier. Il y a une forte désertion de l'offre scolaire : les deux collèges sont à la moitié de leur capacité pendant que le collège Pierre Brossolette du centre-ville est plein à craquer. Les logements ne répondent pas forcément aux normes de confort et d'accessibilité et selon les époques de construction les performances sont hétérogènes. Il est assez édifiant de constater un nombre de refus très importants après attribution : 126 sur 314 logements attribués en 2014.

Dire qu'il ne faut rien faire ou ne toucher à rien, ne serait pas raisonnable et pas respectueux pour nos concitoyens qui habitent ce quartier.

Sur le protocole en lui-même, vous avez dit dans des réunions publiques, notamment une à laquelle j'ai assisté dans la Butte Rouge, que vous ne passeriez peut-être pas par un conventionnement ANRU en fonction du montant de la subvention en regard des contraintes à respecter.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Oui.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Pouvez-vous étayer votre position à ce sujet ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

C'est très simple. Les choses peuvent évoluer et elles ont déjà évolué : 200 quartiers ont été labélisés d'intérêt national pour un montant de subvention s'élevant à 5 milliards d'euros.

Nous n'avons pas été retenus dans ces quartiers. Pourtant, les 3 800 logements représentent entre 9 000 et 10 000 habitants sur 33 000. Personne n'a compris la raison pour laquelle nous n'avons pas été retenus ! C'était sûrement une question de politique politicienne. Notre projet est donc classé en intérêt régional. Il y a 41 opérations en Ile-de-France pour un montant de 190 M€ financés par l'État. Et la Région, parce que cela a fait l'objet d'un Contrat de Plan État-Région, doit apporter également 190 M€.

Je vous l'ai indiqué mais je vais vous le redire. J'ai reçu un courrier co-signé de Monsieur le Préfet de Région et de Monsieur PUPPONI, Député Socialiste, qui est le Président de l'ANRU m'indiquant que nous n'étions pas retenus dans les projets nationaux mais régionaux et qu'en même temps la Région avait décidé de ne pas participer au financement de Châtenay-Malabry ! *« Votre commune ne figurant pas parmi les opérations prises en compte par le Conseil Régional, elle ne bénéficiera d'un financement que par l'État au titre des crédits ANRU »*. Ce courrier date de septembre 2015.

Heureusement, depuis, il y a eu des élections et les choses ont changées. Je vous lis un courrier signé par la nouvelle Présidente de la Région : *« Vous sollicitez l'intégration du quartier de la Butte Rouge (Cité Jardin) de Châtenay-Malabry à la liste des projets d'intérêt régional déterminée conjointement avec l'État dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).*

Vous m'informez que ce projet a été validé par le conseil d'administration de l'ANRU en juillet 2015 et qu'il remplit, selon vous, les critères d'éligibilité de la Région à un soutien spécifique au titre du renouvellement urbain, en cela qu'il concerne un parc de 3 800 logements de type PLA ainsi que des conditions de vies dégradées. En réponse à votre sollicitation, j'ai l'honneur de vous informer que je suis disposée à répondre favorablement votre demande». Nous allons donc être dans une enveloppe des 380 M€ alors que nous n'étions que sur les 190 de l'Etat.

Je ne désespère pas. Nous avons deux ans pour faire le protocole. Il me semble que des échéances arrivent. Lorsque je vois qu'une partie de la majorité actuelle a déposé une motion de censure pour mettre dehors le gouvernement actuel, je ne suis pas trop inquiet sur les résultats de l'an prochain. Pourquoi notre dossier ne repasserait pas au niveau national ? Si nous sommes attachés à faire quelque chose cela demande des moyens importants. Je suis Vice-Président de la politique de ville au Département, j'ai vu les moyens qui ont été mis à Villeneuve-la-Garenne, à Bagneux, ou encore à Gennevilliers. Ils sont d'intérêt national pour la troisième fois et reconduits sans cesse ! Nous, non. Nous verrons s'il y a des changements.

Pour revenir à votre question précise. Je ne compte pas faire l'aumône. Je souhaite un beau projet pour notre ville et ses habitants. J'ai l'habitude de tenir mes engagements. Je ferai la rénovation de la Cité-Jardin de la Butte Rouge. Si je ne trouve pas les moyens auprès de l'État, je les trouverai autrement. Poursuivez, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Concernant la participation, cette question n'est pas à négliger bien sûr. Elle est essentielle dans un projet de renouvellement urbain et même obligatoire. Vous avez évoqué la mise en place d'un Conseil Citoyens. Il n'est pas encore mis en place, il va l'être, nous l'avons bien compris. Vous avez rappelé la procédure à l'instant. Ce Conseil Citoyens s'associera à de nombreux autres partenaires du projet, c'est ce que l'on voit page 32, les centres sociaux, la directrice du Rex, les directeurs d'écoles, le Président de l'association des Commerçants, etc... Soit, mais il nous semble logique et je l'ai exposé d'ailleurs à Monsieur SEGAUD en Commission d'Urbanisme, que soit associée la Commission d'Urbanisme sinon à quoi sert-elle si elle n'est pas présente dans ce type de projet ?

Nous vous l'avons dit à de multiples reprises, notre groupe souhaite participer très activement à ce projet. Pouvez-vous clarifier les différents moments de la concertation, ceux ouverts à tous notamment ceux auxquels tous citoyens qui soit ou non habitant de la Butte Rouge pourra participer et les autres moments de concertation qui seront plus accès sur les habitants de la Cité-Jardin ?

Nous avons vu arriver vendredi dernier, notre dossier de Conseil Municipal avec le copieux projet de protocole et toutes ses annexes sans avoir pu, pour le moment, participer à quoi que ce soit. C'était très frustrant mais nous avons retroussé nos manches et nous nous y sommes mis.

Je reviendrai plus tard sur la partie participation.

Sur l'objectif de mixité, vous en avez parlé largement tout à l'heure mais, nous partageons le constat de la non mixité dans la Cité-Jardin en nuancant toutefois le constat de mixité dans les autres quartiers. Il y a en effet des logements sociaux dans les autres quartiers mais pas forcément de types PLAI. Vous l'avez dit d'ailleurs. La diversification du logement social est aussi importante. Vous ne souhaitez conserver qu'un tiers de PLAI dans la Cité-Jardin. Pourquoi pas mais certaines personnes ne peuvent accéder qu'à ce type de logement en raison de leurs faibles revenus. L'offre de logement très sociale va donc considérablement se réduire à Châtenay-Malabry. Dans le cadre du PLH, parmi vos prévisions de logements nouveaux, 8,5% sont destinés à du logement locatif social mais de quel type ? Ce n'est pas précisé dans le document. La mixité doit s'appréhender au niveau infra communal, quartier par quartier. L'idéal serait que le PLAI soit réparti sur l'ensemble de la ville.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Je l'ai déjà dit.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Justement, j'ai demandé en Commission la répartition du PLAI sur la ville mais je n'ai toujours pas eu de réponse.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Madame DELAUNE, vous connaissez la ville tout comme moi.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Oui.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Vous n'êtes pas élue sans connaître la ville quand même.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Je connais bien ma ville, oui.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Je l'ai dit tout à l'heure, le seul endroit où il n'y a pas de PLA c'est les Mouillebœufs. Les Vaux Germain et la Briau de étaient du privé et sont passés en PLS. Au vu des loyers qui étaient pratiqués, ce n'était même pas du PLS. Ces logements sont maintenant conventionnés. Une partie du Loup Pendu, le 36 exactement, est de type ILN. L'autre partie du Loup Pendu, le 20, correspond à du PLUS. Tout le reste est du PLA. La Croix Blanche, la Faulotte et Emmaüs sont de type PLA. Sur les 100% de logements sociaux, c'est-à-dire 6 551 logements, il y a 80% de PLA. Certains sont en PLA et paient des surloyers.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Pas dans la Butte Rouge.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Non, parce que la Butte Rouge est en quartier prioritaire. C'est le seul endroit qui n'a pas de surloyer. En revanche, à la Faulotte ou dans le quartier des Friches et des Houssières, il y a en a. Tous ces gens qui paient leurs loyers plus le surloyer, paient plus chers que s'ils étaient en PLS. On pourra aussi faire en sorte que cela passe en PLS.

Si la Cité-Jardin est agréable et qu'il n'y a plus d'appréhension pour aller y vivre, ceux d'Emmaüs ou des Friches et Houssières pourront y venir. Ceux qui seront en PLS ne paieront pas de surloyers. Ils paieront même moins cher. Ils libéreront du PLA et les gens dans la Cité-Jardin prendront leurs places. Il faut, aussi, une mixité de population.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Tout à fait. Nous n'avons pas de soucis avec cela.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Cela ne va pas se faire en une année. Cela va s'étaler dans le temps.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

C'est certain. Comme je l'ai demandé en Commission, j'aimerais avoir la proportion, quartier par quartier, de PLA, PLS et PLUS. C'est important de voir la transformation.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

C'est pour cela qu'il faut créer du PLS. Il n'y en a pas assez. Vous ne pouvez pas passer du PLA au privé. Nous sommes favorables au parcours résidentiel.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Oui alors regardez le nouveau quartier de Centrale par exemple.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Je me suis engagé à ce qu'il y ait du logement social dans tous les quartiers.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

De quel type ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Nous verrons. Je suis partisan pour qu'il y ait tous les types.

Je vous l'ai dit confidentiellement mais vous m'obligez à le dire publiquement : l'État socialiste, qui a la main sur le cœur et qui souhaite officiellement beaucoup de logements sociaux, vend le terrain et veut surtout beaucoup d'argent parce qu'il n'en a pas. Il a fallu que je me batte pour qu'il y ait du logement social.

Ce n'est pas la même charge foncière. C'est 450 € pour du logement social et 1 200 € pour du privé. Si vous multipliez par le nombre de m², cela représente 10, 20 ou 30 M€ de moins à encaisser.

« Il y a 50% de logements sociaux dans votre ville, Monsieur le Maire, êtes-vous sûr que vous en voulez encore ? » Voilà ce qu'ils m'ont dit. Je me bats pour en avoir. Alors je ne suis pas encore à négocier entre PLS et PLA ! Parce que ce n'est pas non plus la même charge foncière. Vous voulez la vérité. Je vous la donne.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Ce qui serait intéressant, une fois que tous les projets immobiliers de type privé seront réalisés et tous les programmes de rénovation aboutis, c'est de voir où nous en serons à Châtenay-Malabry en terme de proportion de logements sociaux et de quels types, etc... Parce que je pense que là vous avez donné un tiers, un tiers, un tiers, c'est très bien mais

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

C'est théorique. Il s'agit de 35%, 38%.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Très bien mais ce qui est intéressant c'est de voir ce que cela représente à l'échelle globale de la ville.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Nous avons de la marge ! La loi SRU c'est 25%.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Je sais, je sais.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

C'était 20% mais la loi a été changée. Vos amis ont passé le plancher de logements sociaux à 25% d'ici 2025. À Châtenay-Malabry, nous sommes à 50%.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Je sais.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Nous avons de la marge pour respecter la loi.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Je vais quand même vous donner la position de notre groupe par rapport à cette répartition des logements sociaux. Nous estimons que la proportion privé-social doit rester au niveau actuel.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

50%.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Et que l'offre sociale soit diversifiée en permettant aux châtenaisiens actuels de pouvoir rester dans leur ville s'ils le souhaitent en gardant une même proportion de PLAI pourquoi pas réparti sur l'ensemble de la ville. Qu'ainsi les châtenaisiens en logements de type PLAI, qui seront dans les critères du PLAI, puissent continuer à en bénéficier sans avoir à quitter notre ville.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Une fois encore, il y a 6 551 logements sociaux, ce qui représente 50% du parc. On a largement de quoi loger notre population à condition que l'État ne commence pas à réquisitionner des appartements comme à une époque.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

C'est Levallois n'est-ce-pas ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Non. Ce n'est pas Levallois. C'est Paris qui l'a fait et qui continue de le faire. Lorsque les camps sont démantelés à Paris, où sont logés les gens ? Vous vous êtes déjà posé la question ? On nous les transfère à travers les DALO, Madame. Il y a assez de logements sociaux pour les châtenaisiens. Je ne sais pas de quel courant vous êtes.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Aucun.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Il y a une phrase de Michel ROCARD, que j'ai gardée en mémoire, laquelle disait que la France n'était pas là pour accueillir toute la misère du monde. Châtenay-Malabry n'est pas là pour accueillir tous les demandeurs de logements sociaux de la Région Ile-de-France.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Il serait bien que les villes reprennent leur part justement.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Il y a assez de logements pour l'ensemble des châtenaisiens.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

On le comprend bien et il faudrait que d'autres villes prennent leur part.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Il faudrait revoir le financement du logement social si vous êtes d'accord avec cela.

Il y a beaucoup de locataires qui ne sont pas châtenaisiens et qui se voient attribuer des logements sociaux à Châtenay-Malabry par le 1% patronal.

Quand vous créez du logement social, il y a du financement État, dont 20% d'attributions par le Préfet plus 5% pour les fonctionnaires d'État.

Comme le financement État ne suffit pas, il y a le 1% patronal. Les entreprises paient en échange de droits de réservation. Pendant 20 ou 30 ans elles paient des redevances pour loger les employés de leurs entreprises. Est-ce qu'il y a beaucoup d'entreprises à Châtenay-Malabry ? Il n'y en a pas. Les 6 551 logements sont largement suffisants pour les châtenaisiens. Mais ne vous en faites pas, là aussi les choses peuvent évoluer.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Bien. Je vais en venir au patrimoine maintenant. Notre groupe a toujours demandé à ce que la valeur architecturale et urbanistique de la Cité-Jardin soit reconnue à sa juste valeur. Des mesures de protection existent et ne constituent pas pour autant des freins au renouvellement urbain. Par exemple les AVAP mais vous n'avez jamais rien voulu savoir. Soit. Maintenant que nous sommes au stade projet, nous espérons que la raison sera être gardée.

D'après les cartes et les plans fournis, la partie la plus remarquable semble être conservée et à valoriser mais la carte en question n'est pas très précise, même si, aujourd'hui, on m'a renvoyé une carte qui était plus lisible en terme de couleurs. La motion autant que faire se peut qui nous laisse un peu dans le doute.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Une fois encore ce sont les études qui détermineront les choses. Il ne s'agit pas de démolir pour le plaisir. Il y a déjà eu une réhabilitation avant que je sois élu, qui a duré longtemps et qui a coûté très cher.

Nous avons de la chance que ce ne soit pas géré par une SA d'HLM car, dans ce cas, la situation du bâti pourrait être bien pire. Les gros travaux représentent 3 à 4 M€ par an. Vous vous rendez compte de ce que cela représente ?

Je reconnais qu'il y a des immeubles qui, en terme architectural, ont un vrai cachet. Je vous signale que la Cité-Jardin n'est pas enseignée en école d'architecture en terme d'architecture mais au regard de son plan d'urbanisme. Elle est connue et reconnue dans le monde par son plan d'urbanisme et non par la qualité de son bâti.

Pour autant, il y a des endroits marquants : l'entrée de l'avenue Albert Thomas avec sa rotonde ou, encore, la tour de la place Cyrano de Bergerac. Mais, bien souvent, vous avez des cubes. Si vous prenez les constructions des périodes les plus récentes, les Aviateurs, par exemple, c'est un cube. Il faudra m'expliquer où est la superbe qualité architecturale.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Oui mais dans la partie la plus ancienne vous avez des modénatures très intéressantes, etc...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Il faut arriver à concilier tout cela. Ce n'est pas parce que vous démolissez des logements que vous êtes obligés de refaire la même chose.

Nous souhaitons que les typologies et les surfaces soient plus importantes, sans trop densifier et garder certains bâtiments en l'état actuel en ne refaisant que l'intérieur. Mais, je ne veux pas que l'on empiète sur les espaces verts. C'est cela qui fait la qualité de la Cité-Jardin. Il y a éventuellement des franges que l'on peut utiliser mais on ne va pas le faire partout.

Il faut voir comment les appartements vont être remis aux normes. Les études démontrent qu'il faut épaissir les bâtiments sinon nous n'y arriverons pas, ne serait-ce pour mettre un ascenseur. Les modénatures sont d'un côté et pas forcément de l'autre. Aujourd'hui, il existe des immeubles remarquables à Paris, où il n'y a que la façade qui est gardée. L'intérieur, voire même l'arrière, est cassé.

Les modalités, je n'en sais rien, nous n'en sommes pas encore là. Il ne s'agit pas de faire des procès d'intention. Je suis, comme tout châtenuaisien, attaché à la Butte Rouge. Cela fait 21 ans que je suis Maire de cette ville.

Vous pensez vraiment que si ma volonté était de raser la Butte Rouge et de mettre dehors tous ses habitants j'aurais attendu 21 ans ? Je l'aurais fait tout de suite !

Il faut que la Cité-Jardin évolue. Lorsque je rencontre les gens, et vous devez en rencontrer aussi, ils sont fiers d'habiter la Cité-Jardin malgré les difficultés de leur bâti. Les jardins familiaux sont aujourd'hui de vrais jardins familiaux. Il y a 20 ans ils n'existaient pas. Je veux bien que l'on me donne des leçons mais quand certains étaient au pouvoir, ils auraient pu faire un certain nombre de choses plutôt que de s'attaquer aux 20 hectares en friches et faire un quartier dortoir. Ils auraient pu lancer une réhabilitation dans la Cité-Jardin. Il faut trouver des idées nouvelles. Depuis peu en France, on parle d'agriculture urbaine. Il y a de quoi faire dans la Cité-Jardin. Nous ne sommes pas obligés d'avoir uniquement les jardins familiaux. C'est un exemple parmi d'autres. Je vous laisse poursuivre.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Cette carte suscite d'autres interrogations même si cela n'est pas forcément le sujet du dossier mais ainsi découvre-t-on un secteur en devenir avec la motion y ménager l'avenir concernant le stade Jean Longuet. Nous sommes très inquiets quant à cette information. Mais ce n'est pas le sujet du protocole. Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Je peux vous répondre. Il y a trois équipes d'urbanistes qui y travaillent déjà. Nous parlons de la Cité-Jardin mais il ne faut pas oublier la Cité des Peintres. Elle n'a pas le même cachet et c'est peut-être pour cela que vous n'en parlez pas. C'est vrai que par rapport aux rues actuelles ce serait bien qu'il y ait un lien avec une partie du stade où il y a les dénivelés. Une des trois équipes d'urbanistes imagine un élargissement mais je ne sais pas si cela se fera car il y aura la réalité du coût.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

J'en viens au projet test puisqu'il est question du projet test dans le dossier. Nous n'avons pas véritablement d'indications sur ce qui doit être fait. Qu'est-il prévu ? J'ai bien compris que des études étaient prévues pour tout cela.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Comme toujours.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Quand on regarde le planning on voit quand même que dès 2017 démarre ce projet de l'îlot test, ce qui est un peu troublant. Ce que l'on se demande, du coup, c'est si la concertation aura bien lieu avant tout démarrage.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

En fait, il y a deux phases de test. L'Office Départemental souhaite lancer une phase test sur un certain nombre de logements. Cela nous permettra de voir, d'ici le document définitif, si nous lançons de la rénovation lourde et comment nous pouvons le faire.

La deuxième phase, assez significative, permettra à la population, et en particulier à ceux qui y habitent mais aussi à l'ensemble de la ville, de se projeter dans l'avenir.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

D'accord et la première phase de test c'est de la rénovation lourde, donc on ne touche pas

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Elle servira à tester la rénovation lourde et ce qui en découle en terme de travaux.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

La deuxième partie test sera faite après toute la concertation et le projet de renouvellement

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Après que l'on ait signé le deuxième document officiel, dans un an ou deux.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

D'accord.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Ensuite il faudra aussi les Permis de Construire. La seconde phase ne va pas se lancer demain ou après-demain.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Nous avons compris les deux phases de test. Je parlais tout à l'heure de la participation. Je regrette que le sujet n'ait pas été évoqué plus tôt, en Commission d'Urbanisme par exemple. Je sais bien que l'on est dans la phase d'étude mais

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Attendez, les études, ce n'est pas nous.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

C'est Hauts-de-Seine Habitat.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

J'ai l'habitude d'assumer mes responsabilités. Ces études ne sont que des études de diagnostics. Elles ont été réalisées par Hauts-de-Seine Habitat et lui appartiennent. Elles ne sont pas totalement terminées puisque l'on passe ce soir un protocole pour obtenir des financements. Elles ne sont pas non plus publiques. Il n'est pas question de cacher quoi que ce soit. Si nous voulons que cette opération aboutisse, il faut que le plus grand nombre se l'approprie. Le but n'est pas de rejeter quiconque.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

En conclusion, il demeure encore de nombreuses interrogations pour notre part. Nous sommes pour la rénovation, pour la mixité

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

J'ai bien compris.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Pour que la Cité-Jardin bénéficie d'un renouvellement d'envergure. Nous participerons à toutes ces réflexions mais pour le moment il y a une absence de visibilité, de transparence sur les moyens et les objectifs sont encore flous.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Je peux vous comprendre.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Nous ne voterons pas contre car il faudrait savoir contre quoi on vote et en l'occurrence le protocole n'exprime que des intentions encore flous. Nous nous abstiendrons, donc, à ce stade.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Vous voterez très vite pour, croyez-moi.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

On l'espère.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Vu ce que vous dites, j'en suis persuadé.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

On l'espère. C'est vraiment une abstention d'attente.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Je vous le dit, d'ici la fin du mandat, vous voterez pour.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Mais oui. Cela dépendra des sujets. Nous nous permettons de rappeler que ce n'est pas une opération comme Centrale et Pharmacie

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Cela n'a rien à voir.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Cela n'a rien à voir. Ce n'est pas du mur ou du foncier.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Enfin cela fait partie de la ville. Centrale c'est 18 hectares.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Cela fait partie intégrante mais il y a des habitants. Là, est la différence.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Vous savez, ce n'est pas la première opération de démolition. Les locataires des deux tours de la Lutèce ont tous été relogés à Châtenay-Malabry. Il y avait 92 logements. C'est une preuve que mon ambition n'est pas de chasser notre population. Les habitants de la Cité-Jardin sont aussi bien ou valent autant que ceux qui étaient dans cette cité de transit.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Lorsque je vous ai dit que ce n'était pas une opération comme les autres, c'est parce qu'il y a des habitants en effet. C'est pour cela que l'on pense que sur la concertation il faut aller encore plus loin que sur Centrale et Pharmacie

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Avez-vous vu la liste qu'il y a ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

C'est pour cette raison que nous souhaiterions être partie prenante.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Il y aura un journal spécifique. Il ne faudra pas me dire que c'est pour faire ma publicité. Ce sera pour informer les gens.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Nous en serons informés nous aussi.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Il y aura une Maison du projet. Je ne vais pas faire de procès d'intention, ce n'est pas dans mes habitudes. Mon expérience m'a démontré qu'entre les bonnes intentions et la réalité il y a parfois un chemin. Ainsi, il y a déjà des portes à portes qui sont effectués. Je vous assure que dès que ce sera prêt, la concertation débutera.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Tant mieux mais il ne faut surtout pas faire peur aux gens. Il faut que cela réussisse.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Cela a déjà commencé y compris avec des associations de locataires qui vous sont assez proches.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Je ne sais pas.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Il me semblait que la CGL était assez proche de

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

De quoi ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Du parti socialiste, mais je me trompe peut être.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère Municipale :

Écoutez, cette partie concertation est vraiment importante. La Cite-Jardin le vaut bien.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Ne vous inquiétez pas je ne vais pas faire échouer la concertation. Je passe aux votes.

***LÉS ÉLUS DU GROUPE « AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE » ONT
VOTÉ POUR***

LES ÉLUS DU GROUPE « AGIR AUTREMENT » SE SONT ABSTENUS

L'ÉLUE DU GROUPE « CHÂTENAY, C'EST À VOUS » A VOTÉ CONTRE

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

DÉCISION N°60 DU 1^{er} AVRIL 2016 APPROUVANT LE CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE RELATIF AU PRÊT DE L'EXPOSITION «À LA DÉCOUVERTE DU MOYEN-ÂGE» APPARTENANT À GALILÉO PRODUCTION DANS LE CADRE DES ANIMATIONS SUR LE MOYEN-ÂGE À LA MÉDIATHÈQUE.

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Médiathèque organise des animations sur le Moyen âge durant le mois d'avril 2016 et reçoit l'exposition «À la découverte du Moyen âge», appartenant à Galiléo Production du 6 avril au 10 mai 2016.

DÉCISION N°61 DU 1^{er} AVRIL 2016 APPROUVANT LE CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE, RELATIF AU SPECTACLE «À LA DÉCOUVERTE DU MOYEN-ÂGE» D'ART ÉVOLUTION DANS LE CADRE DES ANIMATIONS SUR LE MOYEN-ÂGE À LA MÉDIATHÈQUE.

La Médiathèque reçoit le samedi 9 avril une animation-spectacle en lien avec l'exposition «À la découverte du Moyen âge», produite par Art évolution.

DÉCISION N°62 DU 1^{er} AVRIL 2016 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LE LANCEMENT DU MARCHÉ RELATIF AUX PRESTATIONS D'ASSURANCES.

La ville de Châtenay-Malabry va relancer les trois lots de son marché public de prestations d'assurances: dommages aux biens, responsabilité civile et flotte automobile.

3 offres ont été reçues.

Attributaire : Cabinet d'avocats HENRI ABECASSIS pour un montant de 3 720 € HT.

DÉCISION N°063 DU 1^{er} AVRIL 2016 APPROUVANT LA CONVENTION ANNUELLE DE MISE À DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE AU DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VACAN'SPORTS HAUTS-DE-SEINE.

Une convention est signée avec le Département des Hauts-de-Seine pour la saison sportive 2015-2016 pour la mise à disposition à titre gracieux d'installations sportives.

DÉCISION N°064 DU 12 AVRIL 2016 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN DES FONTAINES PUBLIQUES ET DES MILIEUX AQUATIQUES.

Le présent marché a pour objet l'entretien et la maintenance des milieux aquatiques et des fontaines publiques végétalisées et non végétalisées de la ville.

Attributaire : OCEANIS ENVIRONNEMENT pour un montant de :

Part forfaitaire annuelle : 83 784 € TTC.

Part à bons de commande pour un montant maximum annuel de 90 000 € HT.

DÉCISION N°65 DU 12 AVRIL 2016 APPROUVANT L'AVENANT N°4 À LA CONVENTION ANNUELLE DE MISE À DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À LA SECTION FOOTBALL DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE CHÂTENAY-MALABRY (ASVCM).

Un avenant est signé à titre gracieux avec la section football de l'Association Sportive de Châtenay-Malabry (ASVCM) pour la mise à disposition de la salle des Bruyères le samedi 9 avril 2016 de 17h00 à 20h00.

DÉCISION N°66 DU 13 AVRIL 2016 APPROUVANT LE CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE À DESTINATION DES ENFANTS DES ÉCOLES MATERNELLES DE LA VILLE.

L'organisation du spectacle de fin d'année prévu du 28 novembre au 2 décembre 2016 a été confiée à la COMPAGNIE DU BRIN D'HERBE.

Prix : 5 400 € TTC pour 10 séances de 45 minutes dans les écoles maternelles.

DÉCISION N°67 DU 14 AVRIL 2016 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF AU NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX.

La ville a notifié à la société TN PROPRETÉ le marché de nettoyage des locaux communaux le 28 décembre 2015 pour ajouter le nettoyage de l'école maternelle, l'école élémentaire et le centre de loisirs Jules Verne. (dépoussiérage des conduits de chauffage à l'aide d'une perche télescopique et d'un mouilleur, utilisation d'escabeaux sécurisés).

L'avenant entraîne une augmentation du montant forfaitaire annuel initial du marché de 1,11%.

DÉCISION N° 68 DU 18 AVRIL 2016 APPROUVANT L'AVENANT N°5 À LA CONVENTION ANNUELLE DE MISE À DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À LA SECTION FOOTBALL DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE CHÂTENAY-MALABRY (ASVCM).

Un avenant est signé à titre gracieux avec la section football de l'Association Sportive de Châtenay-Malabry (ASVCM) pour la mise à disposition des installations sportives durant les vacances de printemps.

DÉCISION N°69 DU 20 AVRIL 2016 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE, À TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE, D'UN TERRAIN SIS 12 RUE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LA VILLE ET LA SEM 92.

La ville souhaite créer un accès temporaire à sa parcelle cadastrée S n° 98, qui sert actuellement d'espace de stockage de matériels du Centre Technique Municipal, en aménageant une partie de la parcelle appartenant à la SEM92.

Une convention est donc signée à titre gracieux entre la ville et la SEM 92 pour la mise à disposition du terrain.

DÉCISION N°70 DU 20 AVRIL 2016 APPROUVANT L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION ANNUELLE DE MISE À DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES AU CREPS.

Un avenant est signé avec le CREPS pour la mise à disposition de l'espace omnisports Pierre Bérégovoy durant les vacances de printemps pour un montant de 64 € de l'heure.

DÉCISION N°71 DU 20 AVRIL 2016 APPROUVANT L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION ANNUELLE DE MISE À DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À L'ASSOCIATION VO THUAT.

Un avenant est signé avec l'Association Vo Thuat pour la mise à disposition des installations sportives à titre gracieux durant les vacances de printemps.

DÉCISION N°72 DU 22 AVRIL 2016 D'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE MONSIEUR MILHAU, SUITE AU DOMMAGE SUBI PAR LA VILLE LE 08 MARS 2016.

Une barrière anti-stationnement a été endommagée suite à un accident de la circulation, 19 rue Henri Marrou, le 8 mars 2016.

Le responsable du dommage a versé une indemnisation à hauteur du préjudice matériel estimé à 119,10 €.

DÉCISION N°73 DU 27 AVRIL 2016 APPROUVANT LA CONVENTION TEMPORAIRE DE MISE À DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À L'ASSOCIATION SPORTIVE VOLTAIRE DE CHATENAY-MALABRY.

Une convention est signée avec l'ASVCM pour la mise à disposition de la salle de réunion des Bruyères le mercredi 18 mai 2016 de 19h00 à 22h30 à titre gracieux.

DÉCISION N°74 DU 27 AVRIL 2016 APPROUVANT L'AVENANT N°4 À LA CONVENTION ANNUELLE DE MISE À DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À LA SECTION JUDO DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE CHÂTENAY-MALABRY (ASVCM).

Un avenant à titre gracieux est signé avec la section judo de l'Association Sportive de Châtenay-Malabry (ASVCM) pour la mise à disposition d'installations sportives durant les vacances de printemps.

DÉCISION N°75 DU 28 AVRIL 2016 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE D'UNE SOLUTION DE VERBALISATION ÉLECTRONIQUE.

Le marché en cours n'étant plus honoré par le titulaire, il convient de relancer une consultation pour la fourniture et la maintenance d'une solution de verbalisation électronique.

Attributaire : IER INDESTAT pour un montant forfaitaire de 7 670 € HT pour la 1^{ère} année et pour un montant forfaitaire de 1 180 € HT pour les années suivantes (reconduction).

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Vous avez eu connaissance des décisions qui ont été prises pendant l'intercession, y-a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. La séance est levée, bonne soirée à tous.

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Premier Vice-Président du Conseil Départemental.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. BACHELIER, Mme TSILIKAS, M. SEGAUD, Mme FOMBARON, M. GHIGLIONE, M. CANAL, M. DE SAINT-JORES, Adjoints au Maire.

Mme CHINAN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, Mme HELIES, M. DEBROSSE, M. LANGERON, M. FEUGERE, M. DEBRAY, Mme PEYTHIEUX, Mme CHOQUET, Mme PUYFAGES, M. TEIL, M. NAYAGOM, Mme DEFACQ-MULLER, M. ROLAO, Mme LEON, M. BALTZER, Mme AUFFRET, Mme DELAUNE, M. VERHÉE, Mme SENE, M. LEMOINE, Mme BOXBERGER, Conseillers Municipaux.

RETARD :

Mme GUILLARD, Conseillères Municipales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme AUDOUIN, Mme PIQUET-DUCOURNEAU, Adjointes au Maire.
M. COQUIN, Mme SOURY, Conseillers municipaux.

PROCURATIONS :

Mme AUDOUIN	procuration à	M. CANAL
Mme PIQUET-DUCOURNEAU	procuration à	Mme FRAISSINET
Mme GUILLARD	procuration à	M. FEUGÈRE
M. COQUIN	procuration à	M. SEGAUD
Mme SOURY	procuration à	M. GHIGLIONE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Gilles DEBROSSE, Conseiller municipal.

(Séance levée à 21h15 le 12 mai 2016)